

ville de Saint Jean d'Angély

Saint-Jean-d'Angély, le 03 février 2025

DÉCISION DU MAIRE N° 2025_ST_DEC4

La Maire de la Ville de Saint-Jean-d'Angély,

Vu la loi n° 82-213 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant les délégations du Conseil municipal pendant la durée de son mandat,

Vu la délibération n° D5 du Conseil municipal de Saint-Jean-d'Angély du 28 mai 2020 portant délégation à Mme la Maire, pour la durée de son mandat, des attributions prévues par l'article L 2122.22 du Code général des Collectivités territoriales,

D É C I D E

Article 1 : De conclure avec le GRETA POITOU CHARENTES, représenté par le Chef d'Etablissement Support GRETA PC, M. Frédéric RUCHTI, un bail professionnel pour des locaux d'une superficie de 108 m² situés 6 Avenue Pasteur à Saint-Jean d'Angély, à compter du 10 février 2025.

Le bail est consenti pour une durée de 6 ans moyennant un loyer annuel de 675 € à compter du 01 mars 2025. Pour le loyer du mois de février 2025, celui-ci est de 435 €. Le loyer n'est pas assujetti à la TVA.

En sus du loyer, le preneur s'acquittera d'une somme de 175 € par mois, à compter du mois de mars 2025, pour l'accès à la fibre dédiée.

Article 2 : La présente décision prise en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales fera l'objet d'un compte-rendu pour notification à la prochaine séance du Conseil municipal.

La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD



Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

CERTIFIÉ RENDU EXÉCUTOIRE
par télétransmission au contrôle de légalité
sous le n° 017-211703475-20250203-2025_ST_DEC4-DE
AR Prefecture le 03/02/2025
et par publication dématérialisée le 03/02/2025